

# Exigences de maintien du titre de p.g.c.a.<sup>MC</sup>

## Foire aux questions

---

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les corporations communiqueront les changements qui ont été apportés à la Politique sur les exigences de maintien du titre de p.g.c.a.<sup>MC</sup> à tous les détenteurs de ce titre. Ce document sera également publié sur le site Web de Chaîne d'approvisionnement Canada.

### 1. Qu'est-ce que la Politique sur les exigences de maintien du titre de p.g.c.a.<sup>MC</sup>?

Le professionnel en gestion de la chaîne d'approvisionnement<sup>MC</sup> (p.g.c.a.<sup>MC</sup>) démontre un engagement envers le leadership stratégique par des pratiques novatrices qui favorisent une compétitivité accrue pour son organisation, l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et l'économie du Canada. Avec la Politique sur les exigences de maintien du titre de p.g.c.a.<sup>MC</sup>, nous souhaitons élever le profil du titre et faire progresser la profession et le domaine d'activité de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Le droit de continuer à détenir le titre de p.g.c.a.<sup>MC</sup> exige du p.g.c.a. qu'il respecte la Politique sur les exigences de maintien du titre de p.g.c.a.<sup>MC</sup>. Cette politique remplace toutes les anciennes politiques en matière de *formation professionnelle continue (FPC) pour les professionnels en gestion de la chaîne d'approvisionnement*.

### 2. Pourquoi Chaîne d'approvisionnement Canada exige-t-elle des p.g.c.a. qu'ils respectent cette politique?

Les exigences de maintien sont un élément essentiel du cadre du titre de p.g.c.a. de Chaîne d'approvisionnement Canada et la formation professionnelle continue (FPC) est une partie importante de ces exigences. En se tenant au courant des dernières connaissances et compétences, les p.g.c.a. restent à la fine pointe de la profession, font preuve d'un engagement à l'égard de l'apprentissage continu et apportent constamment une valeur ajoutée au sein de leur organisation.

Pour continuer à détenir le titre, un p.g.c.a. doit :

- Adhérer en tout temps au code de déontologie de Chaîne d'approvisionnement Canada;
- Obtenir 30 crédits de formation professionnelle continue par période de maintien du titre de trois années consécutives;
- Demeurer membre en règle de Chaîne d'approvisionnement Canada.

### **3. Comment puis-je obtenir des crédits de formation continue (CFC)?**

Nous encourageons fortement les p.g.c.a. à établir un plan annuel de perfectionnement professionnel afin de s'assurer que leur parcours de formation professionnelle continue est gérable et une expérience enrichissante sur le plan professionnel.

Les crédits de formation continue peuvent être obtenus en :

- Saisissant les occasions d'apprentissage continu en gestion de la chaîne d'approvisionnement ou en gestion générale des affaires (Formation continue);
- Renforçant ses compétences, en approfondissant son domaine de pratique ou l'ensemble de ses connaissances relatives à la chaîne d'approvisionnement par le transfert de connaissances et le partage de pratiques exemplaires (Leadership éducationnel);
- Faisant la promotion de la valeur de la profession de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ou en contribuant au leadership au sein de la profession (Service professionnel);
- Réalisant des projets spéciaux (Projets spéciaux).

Une liste d'exemples d'activités admissibles et de crédits possibles dans chaque catégorie se trouve à l'annexe A et sur le site Web de Chaîne d'approvisionnement Canada au <https://www.supplychaincanada.com/fr/education-and-training/scmp-maintenance-requirements>.

### **4. Quels types d'activités ne permettent pas d'obtenir des CFC?**

Les activités sociales et de développement personnel (c'est-à-dire la gestion du stress, la gestion du temps, les activités de réseautage et les événements à thème) ne permettent pas d'obtenir des CFC, sauf si elles comportent un volet de perfectionnement professionnel très précis. Si tel est le cas, seul le temps précisément consacré au perfectionnement professionnel peut être considéré pour l'obtention de crédits.

### **5. Y a-t-il de nouvelles catégories de CFC?**

Le perfectionnement professionnel acquis par le biais de détachements en milieu de travail, de projets, de mises en œuvre ou d'affectations spéciales relève d'une nouvelle catégorie intitulée « Projets spéciaux ». Votre corporation examinera ces activités au cas par cas.

Les activités d'apprentissage permettent de développer des compétences nouvelles ou existantes dans des domaines qui sont pertinents pour les responsabilités et la croissance professionnelles globales d'un membre. Tout apprentissage et perfectionnement qui est pertinent et approprié au travail, aux responsabilités professionnelles et à la croissance d'un membre en tant que p.g.c.a. sera admissible à l'obtention de CFC. Les activités qui ne sont pas considérées comme des activités d'apprentissage sont celles qui ne sont pas directement liées au rôle professionnel actuel du membre et/ou à ses intérêts de carrière à long terme.

### **6. Quelles activités peuvent être admissibles dans cette nouvelle catégorie?**

Les projets spéciaux doivent sortir du cadre normal de la responsabilité du membre. Il peut s'agir d'une initiative ponctuelle ou d'un détachement. Voici quelques exemples de projets admissibles :

Durabilité de la chaîne d'approvisionnement

- Évaluer les risques inhérents en matière de développement durable associés à des chaînes d'approvisionnement, des matières premières et des biens intermédiaires précis;

- Évaluer l’empreinte globale de l’entreprise et la sensibilisation à l’environnement et au développement durable;
- Recommander le meilleur système de gestion environnemental pour la planification, l’élaboration, la mise en œuvre, le maintien et l’évaluation des politiques, programmes et initiatives en matière d’environnement de l’entreprise;
- Recommander les stratégies les plus efficaces pour accroître la visibilité dans la chaîne d’approvisionnement (système de certification, cartographie de la chaîne d’approvisionnement, évaluation des risques liés aux fournisseurs, engagement des fournisseurs, traçabilité, conformité, chaîne d’approvisionnement intelligente, etc.).

#### Conception de réseau

- Cartographier le réseau avec des éléments tels que les sources d’approvisionnement, les installations de production, les entrepôts, les installations des clients et autres qui constituent un réseau complet pour un segment d’activité particulier ou une mini chaîne d’approvisionnement;
- Élaborer différentes stratégies de positionnement des stocks pour le réseau du secteur d’activité;
- Concevoir un modèle de réseau pour la quantification des coûts, du service, des contraintes et d’autres indicateurs de performance pour le réseau d’un segment d’activité en particulier.

#### Gestion du changement

- Démontrer une ou plusieurs approches pour rester au courant des changements dans les technologies, les modèles d’affaires et les programmes et suivre les implications pour l’entreprise;
- Faciliter un processus visant à harmoniser la vision et les objectifs des différents macroprocessus de la chaîne d’approvisionnement;
- Faciliter un processus d’harmonisation des objectifs entre des fonctions telles que la chaîne d’approvisionnement, le marketing, la fabrication et la gestion financière;
- Créer des programmes de communication pour que les différentes parties prenantes au sein de l’entreprise disposent des mêmes informations.

#### Déploiement de technologies de systèmes

- Trouver différents types de technologies de systèmes qui pourraient être appliquées pour engendrer des améliorations;
- Faire preuve de leadership, gérer, fournir une direction et assurer une représentation pour que les individus et l’organisation puissent mener efficacement des travaux de cybersécurité;
- Diriger une équipe virtuelle pour mettre en place une technologie numérique (systèmes, réseaux, outils et applications) pour traiter l’information.

L’établissement du nombre de CFC approprié octroyé dépendra de la durée du projet ainsi que des apprentissages lui étant associés. Dans cette catégorie, aucun projet ne pourra permettre d’obtenir plus de 30 crédits.

Pour obtenir des CFC dans cette catégorie, le p.g.c.a. doit soumettre une demande écrite (avec des pièces justificatives sur la manière dont l’activité s’inscrit dans son plan d’apprentissage individuel) à sa corporation. La corporation examinera la demande et octroiera un nombre de CFC approprié pour l’activité d’apprentissage. Sur preuve de l’achèvement de l’activité, la corporation saisira manuellement le nombre de crédits approprié octroyé.

## **7. Y a-t-il une limite quant au nombre d'activités similaires auxquelles je peux participer?**

Les p.g.c.a. ne sont pas tenus d'obtenir des CFC dans toutes les catégories et aucune limite de crédits par catégorie n'est imposée.

## **8. La participation aux activités de Chaîne d'approvisionnement Canada permet-elle d'obtenir plus de crédits que d'autres activités externes?**

Non. Nous encourageons fortement les p.g.c.a. à établir un plan annuel de perfectionnement professionnel qui est gérable et enrichissant sur le plan professionnel. Des crédits de formation continue peuvent être obtenus dans le cadre de cours, d'ateliers ou de webinaires de Chaîne d'approvisionnement Canada et dans le cadre d'activités offertes par des établissements d'enseignement, d'autres organisations professionnelles (CPA, HRP, CSAE, IAS, etc.) et/ou un employeur.

## **9. Quelle est la période durant laquelle je dois consigner mes CFC et combien de CFC dois-je obtenir?**

Les exigences de maintien du titre de p.g.c.a. ainsi que la période de formation continue demeurent les mêmes. Chaque période de formation continue correspond à trois années civiles consécutives et suit immédiatement la période de formation continue précédente. Les dates de début et de fin seront le 1<sup>er</sup> janvier de l'an un et le 31 décembre de l'an trois.

Les p.g.c.a. doivent savoir que tout crédit excédentaire aux 30 crédits requis pour une période de formation continue donnée ne peut être transféré à toute autre période de formation continue subséquente.

## **10. De quelle manière dois-je consigner mes activités de formation continue?**

Les p.g.c.a. sont responsables de suivre et de consigner leurs CFC selon les directives de leur corporation, ce qui comprend de fournir les documents justificatifs requis pour la vérification. Les p.g.c.a. peuvent choisir d'utiliser le portail des membres pour consigner leurs CFC.

Chaque année, les corporations procèdent à une vérification aléatoire des p.g.c.a. Si vous faites l'objet d'une vérification, vous devrez vérifier la conformité avec la politique sur les exigences de maintien du titre p.g.c.a.

## **11. Que se produit-il si je ne satisfais pas aux exigences de maintien du titre de p.g.c.a. pour une période de formation continue donnée?**

Le fait de ne pas satisfaire aux exigences de formation continue ou de ne pas consigner les CFC pour une période de formation continue donnée peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la perte du droit d'utiliser le titre de p.g.c.a.

Si l'obtention des CFC requis pour une période de formation continue donnée de trois ans n'a pas été confirmée à la date d'échéance (le dernier jour ouvrable de janvier de l'année suivante), une corporation peut choisir de prendre les mesures suivantes :

- Fournir au membre une notification écrite indiquant que le non-respect des exigences peut entraîner la suspension/la résiliation du titre;
- Exiger du membre qu'il présente un plan pour combler ses lacunes en matière de formation continue;
- Exiger le paiement des droits d'adhésion dus requis;
- Soumettre les résultats de non-conformité à un comité pour résilier le titre.

## **12. Quelles mesures puis-je prendre pour être à nouveau en droit d'utiliser le titre de p.g.c.a.?**

Si votre titre de p.g.c.a.<sup>MC</sup> est expiré parce que vous n'avez pas obtenu les CFC nécessaires durant un cycle de formation continue de trois ans, vous devrez payer les droits d'adhésion d'une année complète (s'ils sont dus) ainsi qu'une pénalité de 100 \$ pour chaque année qui dépasse votre cycle de formation continue de trois ans. Vous devrez ensuite obtenir les CFC manquants dans une période convenue ou vous perdrez le droit d'utiliser le titre. Si votre titre de p.g.c.a. est expiré pendant plus d'un cycle de formation continue de trois ans (consécutif ou non), vous devrez payer et réussir la Résidence en leadership p.g.c.a. ainsi que l'examen final, en plus de payer les droits d'adhésion d'une année, afin d'être en droit d'utiliser le titre.

## **13. Y a-t-il des exemptions aux exigences de maintien du titre de p.g.c.a.?**

Les fellows et autres titulaires honorifiques ou p.g.c.a.<sup>MC</sup> retraités de manière permanente et n'exerçant plus leur profession seront exemptés des exigences en matière de formation continue.

Des exemptions, fondées sur des circonstances de difficultés personnelles excessives, peuvent être accordées aux membres p.g.c.a.<sup>MC</sup> à la discrétion absolue de leur corporation. Les critères d'exemption peuvent inclure :

- La perte d'un emploi;
- Une maladie de longue durée;
- Un congé de maternité ou parental;
- Des raisons personnelles profondes;
- L'obligation par l'employeur de s'installer dans un lieu suffisamment éloigné pendant plus de neuf mois au cours d'une année civile donnée où le membre n'a pas la possibilité de suivre une formation continue.

Les membres peuvent être dispensés des exigences de formation continue pendant un an au maximum ou indéfiniment en cas de maladie de longue durée. Les membres doivent toutefois continuer à consigner leurs CFC comme cela est exigé et doivent demander une exemption à l'avance plutôt que d'attendre la fin de la période de formation continue en cours.

## **14. Je n'ai pas trouvé réponse à ma question ici. À qui dois-je m'adresser?**

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre corporation.

## ANNEXE A – EXEMPLES D’ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Nous encourageons fortement les p.g.c.a. à établir un plan annuel de perfectionnement professionnel afin de s’assurer que leur parcours de formation professionnelle continue est gérable et s’avère une expérience enrichissante sur le plan professionnel. Des crédits de formation continue peuvent être obtenus dans le cadre d’activités de Chaîne d’approvisionnement Canada, d’établissements d’enseignement ou d’autres organisations professionnelles (CPA, HRP, CSAE, IAS, etc.) et/ou d’un employeur.

Les informations suivantes vous donnent des exemples d’activités admissibles et le nombre de crédits possible pour chaque catégorie. Il ne s’agit pas d’une liste exhaustive.

### Formation continue

Cette catégorie comprend les activités liées au perfectionnement professionnel continu en gestion de la chaîne d’approvisionnement ou en gestion générale des entreprises.

	Activité	Octroi de crédits
CE-1	Achever un cours, y compris un cours offert en ligne	20 à 30 heures = 10 crédits >30 heures = 15 crédits
CE-2	Participer à un séminaire, à un atelier ou à un cours approuvés par une organisation professionnelle ou éducative	3 crédits pour ½ séance 5 crédits pour chaque journée complète
CE-3	Participer à un congrès ou à un symposium de Chaîne d’approvisionnement Canada ou à un autre congrès ou symposium professionnel	2 crédits par séance/10 crédits maximum
CE-4	Participer à un webinaire en ligne, à une séance de discussion ouverte par téléphone, etc.	2 crédits – participant 5 crédits – contributeur/conférencier
CE-5	Participer à un événement de réseautage de Chaîne d’approvisionnement Canada (petit déjeuner/déjeuner/dîner) ou à une visite d’usine qui inclut du contenu éducatif professionnel	2 crédits
CE-6	Lire un livre traitant de la chaîne d’approvisionnement destiné à la communauté des affaires	2 crédits par livre
CE-8	Obtenir un certificat sur les pratiques d’excellence offert par Chaîne d’approvisionnement Canada (exemple : le badge numérique sur la fraude de BDO)	Jusqu’à 10 crédits et un badge numérique pour terminer tous les éléments (le nombre de crédits précis accordés sera indiqué dans l’annonce du certificat)
CE-9	Écouter une séance ou un webinaire qui a été enregistré	1 crédit par enregistrement

### Leadership éducatif

Cette catégorie comprend les activités qui font progresser le domaine de pratique ou l’ensemble des connaissances dans la chaîne d’approvisionnement en diffusant les connaissances et en contribuant à l’apprentissage des meilleures pratiques.

	Activité	Octroi de crédits
IP-1	Rédiger un livre sur un sujet relatif aux affaires (seulement pour la première édition) publié chez un éditeur établi	30 crédits

IP-2	Être l'auteur d'un article de recherche original sur un sujet relatif aux affaires publié dans un journal établi	20 crédits
IP-3	Concevoir un séminaire, un atelier ou un cours d'une durée d'au moins cinq heures pour Chaîne d'approvisionnement Canada Réviser le contenu d'un cours ou d'un séminaire de Chaîne d'approvisionnement Canada où au moins 40 % du contenu est révisé	20 crédits 15 crédits
IP-4	Être l'auteur d'un article original sur un sujet relatif aux affaires publié dans un journal établi	10 crédits
IP-5	Écrire et/ou maintenir un blogue sur un sujet relatif aux affaires ou être un contributeur officiel à un blogue ou à un bulletin reconnu durant un an (le sujet traité doit être en lien avec la carte de compétences p.g.c.a.)	5 crédits
IP-8	Présenter une conférence ou agir en tant qu'animateur pendant plus de 60 minutes dans le cadre d'un rassemblement publicisé organisé par une organisation professionnelle ou un employeur	5 crédits

### Service professionnel

Cette catégorie comprend les activités qui consistent à promouvoir et à soutenir la valeur de la profession de la chaîne d'approvisionnement ou à contribuer au leadership au sein de la profession.

	Activité	Octroi de crédits
PS-1	Être membre d'un conseil d'administration (national, provincial, territorial) de Chaîne d'approvisionnement Canada pendant au moins une année complète	10 crédits
PS-2	Être membre d'un comité national ou d'une corporation pendant au moins une année complète	Président – 10 crédits Membre - 5 crédits
PS-3	Programme de mentorat officiel	5 crédits par année par mentoré
PS-4	Bénévolat (p. ex., présentation lors d'une foire de l'emploi ou d'une visite en classe)	2 crédits